

# Mieux comprendre la politique des langues au Lycée Français Vincent Van Gogh (LVVG) de La Haye

Richard WITASSE, Président UPI-APA  
en collaboration avec  
Anne LACOMBE, Présidente APE &  
Franck BARRO, Proviseur



# Contexte et Réglementation

- **Volume horaire lié à l'apprentissage des langues au-delà des exigences du ministère pour le LVVG**
- **Volonté de clarifier les parcours par la mise en place de sections européennes ou de langues orientales (SELO) comme définies sur EDUSCOL**
  - <http://eduscol.education.fr/cid46517/sections-europeennes-ou-de-langues-orientales-selo.html>



# Collège et Lycée

## Parcours européen

Enseignement  
linguistique  
obligatoire

+

2H DNL <sup>(1)</sup> /  
semaine

### Au Lycée:

→ Option Européenne (déjà en place)

### Au Collège:

→ Section Européenne (rentrée 2017)

(1) DNL: Discipline Non Linguistique

(2) LV: Langue Vivante

## PROJET : Section internationale US

Enseignement  
linguistique  
obligatoire

+

3H à 4H LV <sup>(2)</sup> /  
semaine

Avec en histoire-géographie : 2H (sur 4H)  
dans la langue de la section US (EN)

### Au Lycée:

→ Option Internationale au Baccalauréat : OIB  
(projet)

### Au Collège:

→ Section Internationale (projet)



# Ecole Primaire et Maternelle

## Filière Plurilingue (politique actuelle)

- **PS → CE1:** 4 séances par semaine en Anglais ou Néerlandais.
- **CE2 → CM2:** Ajout de 2 séances suppl. dans la langue qui n'a pas été suivie de PS à CE1. (Dérogation possible si niveau en français trop fragile). Soit au total 6 séances par semaine en LV.

## Ex-Parité horaire (temporaire)

Enseignement obligatoire dont 2H DNL <sup>(1)</sup> par semaine

+

4 séances anglais hebdomadaire  
et  
2 séances néerlandais hebdomadaire  
et  
1 séance en science par semaine annualisée

## PROJET : Section Internationale Ecole

- A partir du CE2 (projet)

Enseignement linguistique obligatoire

+ Volume horaire hebdomadaire LV <sup>(2)</sup> encore à définir



# Section Européenne (Collège)

- **Mise en place à la rentrée 2017**
- **Langue: Anglais**
- **Offre limitée à 24 élèves par classe (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)**
- **Critères de sélection basés sur:**
  - Le niveau général dans l'enseignement obligatoire, critère valable pour toute option puisque cet enseignement s'ajoute.
  - Le niveau de maîtrise linguistique en Anglais.



# Section Internationale

- **Actuellement en phase de constitution de dossier pour une section internationale Américaine.**
- **Demande de mise en place de la section internationale du CE2 à la Terminale**
- **Dossier sera prochainement transmis à l'AEFE puis à la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire).**



# Section Internationale

- **DGESCO définit le cadre et assure l'animation des actions de formation continue organisées dans les établissements**
- **DGESCO seule décide à partir du dossier présenté par LLVG si les conditions sont réunies pour la mise en place (totale ou partielle) de la Section Internationale**

